



La Roquebrussanne

DEPARTEMENT DU VAR

Nombre de conseillers en exercice : 19

Présents : 19
Représentés : 0
Votants : 19
Absents : 0

Date de la convocation : 04.04.2024

Date affichage : 09.04.2024

Envoyé en préfecture le 16/04/2024

Reçu en préfecture le 16/04/2024

Publié le

ID : 083-218301083-20240415-2024_12-DE



Délibération du Conseil Municipal N°2024/12

Portant information sur les décisions du Maire

L'an deux mille vingt-quatre, le quinze avril à dix-huit heures trente, le conseil municipal de la Commune de La Roquebrussanne s'est réuni, après convocation légale adressée par le Maire, conformément aux articles L 2121-9 à L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, en session ordinaire, dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de son Maire, Monsieur Michel Gros

Présents : Michel GROS, Claudine VIDAL, Pierre VENEL, Jean-Pierre GOUJON, Bryan JACQUIN, Sabah BAUDRAND, Nathalie WETTER, Hugo NIEDERLAENDER, Michel GAGNEPAIN, Sabine FONTANILLE, Bernard BELORGEY, Jean-Mathieu CHIOTTI, Denis CAREL, Lionel BROUQUIER, Chrystelle GAZZANO, Marylène RICCI, Ludovic ODRAT, Stéphanie DEBOUW-SERRAULT, Magali ATLAN

Procurations : Pas de procuration

Absents : 0

Secrétaire de séance : Claudine VIDAL

Vu l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la délibération 2020/014 du Conseil Municipal en date du 8 juin 2020 portant délégation du conseil municipal au Maire pour la durée du mandat

NUMERO	TITRE DE LA DECISION	OBJET ET CARACTERISTIQUES DE LA DECISION
2024/01 en date du 08/02/2024	Portant demande de subvention auprès de la Région PACA concernant le Plan Concerté de Valorisation du Patrimoine pour la restauration de la Bergerie des Craux	Sollicitation de l'aide de la Région PACA pour financer le projet de Restauration de la Bergerie des Craux, selon le plan de financement suivant : Coût total de l'opération : 10 450,00 € HT Région PACA : 4 180,00 € HT 40 % Auto-financement : 6 270,00 € HT 60 %
2024/02 en date du 24/01/2024	Signature d'un contrat de maintenance préventive des installations de sécurité incendie	Signature de contrat de maintenance préventive des installations de sécurité incendie avec ALTO FEU. Le contrat prend effet le 1 ^{er} janvier 2024, pour une durée de 12 mois. Le montant s'élève à 1 828,00 € HT par an, soit 2 193,60 € TTC.
2024/03 en date du 29/01/2024	Portant modifications de la régie d'avances pour le service administratif communal	Il est institué une régie d'avances auprès du service administratif communal pour les activités liées à ce service. La régie paie les dépenses suivantes, dans la limite d'un montant par opération de 1 220,00 € : <ul style="list-style-type: none">Alimentation : imput. 60623Produits de traitement : imput. 60624Fournitures de petit équipement : imput. 60632Fournitures administratives : imput. 6064

		<ul style="list-style-type: none"> Autres matières et fournitures : imput. 6068 Documentation technique : imput. 618 Divers : imput. 6228 Fêtes et cérémonies : imput. 6232 Catalogues et imprimés et publications : imput. 6236 Voyages, déplacement et missions : imput. 6251 Droits d'enregistrement et de timbres : imput. 6354 Médecine du travail, pharmacie : imput. 6475 Frais de représentation du Maire : imput. 65316 	<p>Envoyé en préfecture le 16/04/2024</p> <p>Reçu en préfecture le 16/04/2024</p> <p>Publié le 16/04/2024</p> <p>ID : 083-218301083-20240415-2024_12-DE</p> 
2024/04 en date du 08/02/2024	Signature d'un contrat d'abonnement d'entretien chauffage/climatisation à l'école élémentaire Fernand Reynaud	Signature de contrat d'abonnement d'entretien chauffage/climatisation avec TNT PACA. Le contrat prend effet le 1 ^{er} janvier 2024, pour une durée de 24 mois. Le montant s'élève à 782,00 € HT par an, soit 938,40 € TTC.	
2024/05 en date du 08/02/2024	Signature d'un contrat d'abonnement d'entretien des ventilations à l'école élémentaire Fernand Reynaud	Signature de contrat d'abonnement d'entretien des ventilations avec TNT PACA. Le contrat prend effet le 1 ^{er} janvier 2024, pour une durée de 12 mois. Le montant s'élève à 840,00 € HT par an, soit 1 008,00 € TTC.	
2024/06 en date du 13/02/2024	Signature d'un avenant au contrat de location et maintenance de matériels de reprographie	Signature de l'avenant au contrat de location et maintenance de matériels de reprographie avec SN 1Pacte Littoral. Le contrat prend effet le 1 ^{er} janvier 2024, pour une durée de 24 mois jusqu'à la durée restante du contrat initial. Le montant s'élève à 414,00 € HT par trimestre, soit 496,80 € TTC.	
2024/07 en date du 20/02/2024	Signature d'une convention d'occupation d'une personne publique pour l'installation d'une infrastructure de recharge pour véhicules électriques et hybrides rechargeables	Signature d'une convention d'occupation d'une personne publique pour l'installation d'une infrastructure de recharge pour véhicules électriques et hybrides rechargeables avec SPBR 1. La convention prend effet à la date de signature et pour une durée allant jusqu'à la date d'expiration du contrat de DSP, soit le 10 août 2028.	
2024/08 en date du 28/02/2024	Portant demande de subvention auprès de la Région PACA au titre de Nos Communes d'Abord pour la réhabilitation d'un centre de transmission des savoir-faire de la cuisine provençale JB. Reboul	Sollicitation de l'aide de la Région PACA pour financer le projet de Réhabilitation d'un centre de transmission des savoir-faire de la cuisine provençale JB. Reboul, selon le plan de financement suivant : Coût total de l'opération : 55 543,87 € HT Région PACA : 27 500,00 € HT 49,51 % Auto-financement : 28 043,87,00 € HT 50,49 %	
2024/09 en date du 06/03/2024	Portant demande de subvention de fonctionnement auprès du Département du Var concernant le 80^{ème} anniversaire de la Commémoration de la	Sollicitation de l'aide du Département du Var pour financer l'organisation du 80 ^{ème} anniversaire de la Commémoration de la Libération du 18 août 1944, selon le plan de financement suivant : Coût total de l'opération : 30 800,00 € TTC Département du Var : 15 000,00 € TTC 48,70 %	

	Libération du 18 août 1944	Auto-financement : 15 800,00 € TTC 51,30 % Envoyé en préfecture le 16/04/2024 Reçu en préfecture le 16/04/2024 Publié le  ID : 083-218301083-20240415-2024_12-DE
2024/10 en date du 11/03/2024	Portant création d'une régie de recettes pour le service communal « Administratif – pôle population »	Il est institué une régie de recettes auprès du service communal « Administratif – pôle population » pour les activités liées à ce service. La régie perçoit les recettes suivantes, dans la limite d'un montant par opération de 1 400,00 € : <ul style="list-style-type: none"> • Concessions dans les cimetières : imput. 70311
2024/11 en date du 11/03/2024	Signature d'un contrat de prestation de services pour le nettoyage de la vitrerie de la Salle René Autran	Signature d'un contrat de prestation de services pour le nettoyage de la vitrerie de la Salle René Autran avec CIEL BLEU, pour un passage par mois. Le contrat prend effet le 1 ^{er} avril 2024, pour une durée de 12 mois. Le montant s'élève à 89,50€ HT par mois, soit 107,40 € TTC.
2024/12 en date du 11/03/2024	Signature de l'avenant n°5 au contrat de prestation avec La Poste	Signature de l'avenant n°5 au contrat de prestation avec La Poste Solutions Business. Le contrat prend effet le 1 ^{er} janvier 2024, pour une durée de 12 mois. Le montant s'élève à 1 475,00 € HT par an, soit 1 770,00 € TTC.
2024/13 en date du 12/03/2024	Signature des contrats d'assurance de la Commune	Signature des contrats d'assurance de la Commune avec la SMACL Assurances. Les contrats (Aléassur responsabilités, Promut protection fonctionnelle, Aléassur dommages aux biens et Aléassur véhicules à moteur) prendront effet le 1 ^{er} janvier 2024, pour une durée de 12 mois. Le montant s'élève à 24 857,97 € TTC par an.
2024/14 en date du 15/03/2024	Suppression de la régie de recettes n°11011 créée pour l'encaissement des produits liés à la location de la Salle René Autran	Suppression de la régie de recettes n°11011 encaissant les produits liés à la location de la Salle René Autran, qui n'est plus opérationnelle en raison de la création de la régie de recettes « Vie locale ».
2024/15 en date du 21/03/2024	Portant modification pour fusion de la régie de recettes « Redevance occupation du domaine public » et « Événementielle » et en la création de la régie de recettes « Vie locale »	Il est institué une régie de recettes « Vie locale » pour les activités liées à ce service. La régie perçoit les recettes suivantes, dans la limite d'un montant par opération de 3 500,00 € : <ul style="list-style-type: none"> • Droits de place : imput. 73154 • Evènements communaux : imput. 7018 • Vente de produits alimentaires, boissons, consignes gobelets : imput. 7018 • Vente de produits dérivés : imput. 7018 • Vente de livres liés à la Commune : imput. 7018 • Locations des salles René Autran et Moulin à huile : imput. 70388
2024/16 en date du 19/03/2024	Portant demande de subvention auprès de la Région PACA concernant le Plan Concerté de Valorisation	Sollicitation de l'aide de la Région PACA pour financer le projet des travaux d'aménagement intérieur et valorisation du Pigeonnier, selon le plan de financement suivant : Coût total de l'opération : 14 470,00 € HT

	du Patrimoine pour les travaux d'aménagement intérieur et valorisation du Pigeonnier	Région PACA : 5 788,00 € HT Auto-financement : 8 682,00 € HT	40 % HT 60 % Envoyé en préfecture le 16/04/2024 Reçu en préfecture le 16/04/2024 Publié le ID : 083-218301083-20240415-2024_12-DE
2024/17 en date du 20/03/2024	Signature d'une convention de mise en fourrière des animaux errants	Signature d'une convention de mise en fourrière des animaux errants avec SARL Centre Animalier Régional. La convention prend effet le 06 avril 2024 pour une durée de 12 mois.	
2024/18 en date du 25/03/2024	Portant demande de subvention auprès du Département du Var concernant l'équipement pour la RCSC - CCFF	Sollicitation de l'aide du Département du Var pour financer l'équipement pour la RCSC - CCFF, selon le plan de financement suivant : <u>Coût total de l'opération : 1 186,40 € HT, soit 1 423,68 € TTC</u> Département du Var : 711,84 € TTC 50 % Auto-financement : 711,84 € TTC 50 %	

Le conseil prend acte.

La ROQUEBRUSSANNE, le 16 avril 2024.

Le Maire,

Michel GROS.

La secrétaire de séance,

Claudine VIDAL.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Toulon dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Certifié exécutoire

Publiée le :

Reçu en préfecture le :